

DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR L'ABBATIALE SAINT PIERRE : RESTAURATION DE LA PORTE NORD

2023 - 55

Le Maire de la Commune de Moissac,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues par l'article L2122-22 susvisé,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le conseil municipal a confié à Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux urgents de restauration de la porte Nord de l'abbatiale suite à un acte de vandalisme,

Considérant que les travaux sont estimés à 7 153 € HT et qu'ils sont susceptibles d'être financés par l'Etat (DRAC), la Région et le Département,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès de l'Etat (DRAC), la Région et le Département.

D E C I D E :

Article 1 – OBJET

D'approuver les travaux de restauration de la porte Nord de l'Abbaye Saint-Pierre

De solliciter le concours financier de l'Etat (DRAC), de la Région et du Département pour un montant d'opération estimé à 7 153 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
Travaux	7 153,00 €	8 583,60 €
Total	7 153,00 €	8 583,60 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
ETAT	40%	2 861,20
REGION	20%	1 430,60
Conseil Départemental	20%	1 430,60
Commune	20%	1 430,60
TOTAL	100,00%	7 153,00 €

Article 2 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Article 3 – APPLICATION

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de CASTELSARRASIN.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Moissac, le **15 JUIN 2023**

Le Maire, Romain LOPEZ

